



Dixième Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2026



SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(PERIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 21 AVRIL 2026)

© Avril 2026

INTRODUCTION

Chers collègues,

Après mon élection le 08 février 2026 en qualité de président de l'Assemblée nationale pour le compte de la 10^{ème} législature, j'ai représenté notre institution dans la vie politique nationale et internationale comme le prescrivent les textes constitutionnels et réglementaires.

En ma qualité de chef de l'administration parlementaire et d'ordonnateur du budget, j'ai mené plusieurs activités dont il convient que je vous rende compte, conformément aux dispositions de l'article 21 du Règlement intérieur qui dispose que : « le président de l'Assemblée nationale doit rendre compte à l'Assemblée nationale de ses activités, de sa gestion et lui fournir toutes explications qui lui seront demandées. A cet effet, le président doit au début de chaque session ordinaire, présenter son rapport sur ses activités et sa gestion ».

En raison du principe de continuité de l'Etat, la synthèse du rapport d'activités qui vous sera présenté couvrira la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 21 avril 2026.

Il déclinera à chaque étape, les activités menées au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 07 février 2026, puis celles qui se sont tenues du 8 février 2026 au 21 avril 2026 ainsi qu'il suit :

- les activités menées au plan interne ;
- les activités menées au plan externe ;
- les activités du cabinet du président de l'Assemblée nationale ;
- les difficultés et perspectives.

I- LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE

Elles sont essentiellement de deux ordres : les activités parlementaires proprement dites et les activités d'administration et de gestion de l'Assemblée nationale.

S'agissant des activités parlementaires, elles concernent d'abord les réunions du Bureau et de la Conférence des présidents. Au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 07 février 2026, ces rencontres ont connu respectivement un taux moyen de participation de 100% et de 93,33%. Du 8 février 2026 au 21 avril 2026, les taux moyens de participation aux réunions du Bureau et à la Conférence des présidents sont respectivement de 95,24% et de 85,71 %.

Les activités parlementaires menées concernent ensuite les séances plénières qui se sont tenues au cours de la période de référence. Il s'agit de neuf (9) séances plénières tenues au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 07 février 2026, plus précisément durant la deuxième session ordinaire de l'année 2025 et de trois (3) séances tenues du 8 février 2026 au 21 avril 2026, à raison d'une séance pour la session inaugurale, une pour le compte de la première session extraordinaire de l'année 2026 et une pour la première session ordinaire de l'année qui vient de s'ouvrir.

Les activités parlementaires concernent également la participation de l'Assemblée nationale, du 25 au 27 mars 2026 à Cotonou, à l'atelier de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ayant abouti à la validation d'une feuille de route stratégique pour le financement domestique de la santé et la promotion du dividende démographique dans l'espace CEDEAO.

Elles concernent en outre, ma participation, le 13 février 2026, aux 21^{èmes} assises statutaires de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF).

En ce qui concerne le travail législatif, l'Assemblée nationale a examiné au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 07

février 2026 plusieurs textes qui peuvent être regroupés en quatre (04) catégories à savoir :

- une (01) loi constitutionnelle ;
- deux (02) lois de finances ;
- cinq (05) lois ordinaires ;
- sept (07) conventions de financement.

Ainsi, au cours de la séance plénière du 14 novembre 2025, la loi n° 2025-20 portant révision de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que révisée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 a été adoptée.

Le 04 décembre 2025, l'Assemblée nationale a adopté la loi de finances qui s'équilibre en ressources et en charges à la somme **3 783, 984 milliards de F CFA**, ainsi que la loi portant règlement définitif du budget de l'Etat pour la gestion 2023.

Pour le compte de la période du 8 février 2026 au 21 avril 2026, l'Assemblée nationale a tenu, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement intérieur, une session inaugurale le 08 février 2026, consacrée à l'installation des députés de la dixième législature et à l'élection du Président et des autres membres du Bureau de l'Assemblée nationale. La séance a été présidée par le Doyen d'âge, l'honorable N'da Antoine N'DA, assisté des deux plus jeunes députés Youssouf ISSA et Faridatou YACOUBOU TRAORE ZACHARI, officiant en qualité de secrétaires de séance. Elle a été clôturée le même jour.

Le 11 février 2026, la première session extraordinaire de l'année 2026 a été consacrée à la constitution des deux groupes parlementaires que comptent l'Assemblée nationale à savoir : l'Union Progressiste Le Renouveau et Bloc Républicain ainsi que la mise en place des cinq (05) commissions permanentes.

En outre, les commissions permanentes se sont réunies pour procéder à l'élection des membres de leurs bureaux.

Le 15 avril 2026, l'Assemblée nationale a procédé à l'ouverture de la première session ordinaire de l'année.

Il faut signaler qu'au cours de cette seconde période, aucun texte législatif n'a été adopté.

Pour finir, les activités parlementaires ont trait au contrôle parlementaire de l'action gouvernementale.

Au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 07 février 2026, l'Assemblée nationale a enregistré une (01) question orale avec débat relative à la situation des Béninois résidant au Gabon.

Du 8 février 2026 au 21 avril 2026, aucun moyen individuel ou collectif de contrôle de l'action gouvernementale n'a été enregistré par l'Assemblée nationale.

Quant aux activités d'administration et de gestion, elles font référence à la gestion des ressources humaines, budgétaires, financières et du patrimoine non financier, à la gestion des marchés publics, à la gestion de l'information et de la communication, à la gestion de l'informatique, de la documentation et aux activités des structures rattachées.

Il me plaît d'évoquer qu'au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a honoré ses engagements en procédant au paiement des indemnités et émoluments des députés, au traitement du sevrage des députés de la 9^e législature et des membres du cabinet sortant, au paiement du salaire du personnel civil et des primes du personnel militaire, à la prise en compte des titularisations, avancements et reclassements des agents parlementaires, au traitement des indemnités de départ à la retraite de certains fonctionnaires, à la détermination et au reversement des retenues obligatoires (ITS, CNSS, FNRB), à la gestion des actes de domiciliation, à l'intégration et la prise en charge des suppléants des députés.

II- LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERNE

Du 1^{er} octobre 2025 au 7 février 2026, la Représentation nationale a réaffirmé son leadership à travers la participation des députés aux missions statutaires et non statutaires dont les détails figurent à l'annexe du rapport d'activités, ainsi que le renforcement des capacités du personnel parlementaire, grâce aux actions de coopération.

Pour le compte de la période du 8 février au 21 avril 2026, les activités menées au plan externe concernent :

- la participation des députés à une rencontre virtuelle organisée par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ;
- la participation des députés aux missions statutaires des organisations interparlementaires et à un voyage d'étude sur le partage des bonnes pratiques en matière de contrôle budgétaire ;
- la participation du président de l'Assemblée nationale à l'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du Togo et à la 17^{ème} conférence des Présidents d'Assemblée et de section de la région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).
- En marge de la 17^e Conférence de l'APF-Région Afrique, le Président de l'Assemblée nationale a eu une audience avec son homologue de la Côte d'Ivoire, le Président Patrick ACHY.

III- LES ACTIVITES DU CABINET DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Au cours de la période de référence plusieurs personnalités de nationalité béninoise et étrangère ont été reçues en audience.

Les échanges que j'ai personnellement eus ont porté sur des questions d'intérêt national et international dont les axes prioritaires portent sur la création d'un cadre de concertation avec le Conseil économique et social et la redynamisation de la coopération bilatérale à travers la mise en place imminente des Groupes Interparlementaires d'Amitié (GIA).

Les autres activités du cabinet concernent celles menées par le groupe de sécurité, la cellule d'audit interne, la cellule juridique, la cellule de communication du président de l'Assemblée nationale et le Projet d'Extension de la Couverture de la Radio Hémicycle (PEC-RH).

IV- LES DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

A- LES DIFFICULTES

Au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 7 février 2026, les difficultés rencontrées ont essentiellement trait au manque d'outils et de matériel de travail.

A cela s'ajoute un ralentissement des activités parlementaires dû à l'organisation des élections législatives et communales du 11 janvier 2026.

En ce qui concerne la période allant du 08 février au 21 avril 2026, les difficultés rencontrées sont celles liées à la surcharge d'activités inhérentes au passage d'une législature à une autre notamment en matière de gestion des ressources humaines.

B- LES PERSPECTIVES

La dixième législature s'attèlera à préserver les acquis et à améliorer les performances de l'Assemblée nationale tant du point de vue de ses missions constitutionnelles que de la gestion de son administration. Cette législature sera placée sous le signe du respect des valeurs civiques et républicaines pour une Assemblée nationale moderne, ouverte et de développement.

CONCLUSION

Chers collègues, je suis conscient des défis qui nous attendent. Sûrement et méthodiquement, nous allons ensemble poser des actes dans le sens d'une avancée notable de notre Institution.

C'est le lieu de remercier les députés de la 9^{ème} législature, pour leur contribution à la réalisation des activités menées au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 7 février 2026, puis, de vous adresser ma gratitude, à vous députés de la 10^{ème} législature, pour la qualité du travail réalisé au cours de la période allant du 08 février au 21 avril 2026, consacrée aussi bien à notre accueil et à notre installation qu'à la mise en place des organes devant assurer le fonctionnement de notre Institution.

Je me réjouis par ailleurs de votre assiduité et de votre ponctualité qui augurent déjà de la vivacité et du sérieux qui caractériseront la 10^{ème} législature.

Je salue l'engagement et le sens élevé du devoir de l'ensemble du personnel civil et militaire qui nous ont permis de remplir pleinement notre mission même si les défis sont encore nombreux.

Je ne saurai terminer mes propos sans reconnaître la contribution de la presse dans l'accomplissement de cette mission.

Professeur Joseph Fifamin **DJOGBENOU**